SUPPLEMENT DE
L'ABEILLE.
JEUDI, 5 MARS 1835.

Etat de la Louisiane.

DOUZIEME LEGISLATURE—1re. SESSION.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.
VENDREDI, 13 Février 1835.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

Sur motion de *M.* Ogden, ordonné qu'une permission d'absence de 10 jours soit accordée à M. Wikoff un des commis aux enrôlemens de la chambre.

M. Patin a présenté le rapport du juri de police de la paroisse d'Ouest Bâton Rouge.

Sur motion ordonné que ce document soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre.

M. Dixon a présenté la résolution suivante :

'Résolu que le comité de commerce soit chargé de s'enquérir de l'utilité de passer un bill pour créer et régler l'inspection des douves dans la paroisse d'Orléans.'

Sur motion, ordonné que cette résolution soit adoptée.

M. Ogden de la part du comité judiciaire auquel avait *été référé* le bill intitulé 'Acte pour autoriser un changement de venue [change of venue]' dans les affaires criminelles' a fait le rapport suivant :

Votre comité croit que le bill sous considération garantira une administration plus impartiale de la justice dans les affaires criminelles, et en conséquence recommande son adoption.

A. N. OGDEN,
rapporteur

Sur motion, ordonné que ce rapport soit adopté.

Le dit bill a subi sa première lecture et a *été* renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Le même membre de la part du même comité auquel avait *été référé* le bill intitulé 'Acte pour autoriser et expliquer les articles 1034, 1035, 1036, 1037, 1038 et 1039 du code de la Louisiane, et pour d'autres objets,' a fait le rapport suivant :

Le comité a pris en considération le bill qui lui était soumis, il a approuvé quelques unes de ses provisions et en a opposé plusieurs. Il est d'accord de présenter un substitut, qu'il recommande à la considération favorable de la chambre.

A. N. OGDEN,
Rapporteur.

Sur motion, ordonné que ce rapport soit adopté.

Le dit substitut intitulé 'Acte relatif aux successions', a subi sa première lecture et a *été* renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

Le même membre de la part du même comité auquel avait *été référé* le bill intitulé 'Acte pour amender l'acte intitulé 'Acte relatif à la cession volontaire des biens et au mode de procéder, tant pour la direction que pour la disposition des biens du débiteur et pour d'autres objets', approuvé le 20 Février 1817, a rapporté en présentant le dit bill qui a subi sa première lecture et a *été* renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Sparks conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé 'Acte pour autoriser Arthur M. Foley à liquider et à payer aux gardiens ou autres représentants légaux des héritiers mineurs d'Anne Sturges, le montant de sa succession', lequel a subi sa première lecture et a *été* renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Lewis, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé 'Acte pour divorcer Antonio Yrogoso et Rosalie Savoye de la paroisse St. Landry,' lequel a subi sa première lecture et a *été* renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Bry, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé 'Acte pour amender l'acte intitulé 'Acte pour ordonner les travaux publics et les achats des propriétaires aux ventes publiques', approuvé le 25 mars 1831', lequel a subi sa première lecture et a *été* renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. *Labranche*, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé 'Acte pour autoriser le gouverneur à fournir des armes aux Jackson Guards et aux Garde démocratique, à la requête de la bataille d'Orléans' lequel a subi sa première lecture et a *été* renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Hoa, au nom du comité auquel a été référée la pétition de la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain, a présenté un bill intitulé :

'Acte pour amender l'acte intitulé 'Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain,' approuvé le 26 janvier 1830.' Ce bill a *été* lu pour la première fois.

M. Moore a donné avis que demain il présentera un bill intitulé 'Acte pour amender les divers actes relatifs aux inspecteurs de farine, de lard et de porc' approuvés en mars 1805, mars 1820 et avril 1824.'

M. Reid a donné avis qu'il présentera demain un bill intitulé 'Acte pour changer l'époque et le terme des sessions de la cour du district siégeant dans les différentes paroisses de ce district.'

M. Tenney, au nom du comité [illegible] blique, auquel a *été* référé [illegible] de la paroisse de Carroll, de [illegible] certaines lettres publiques [illegible] présenté, comme rapporteur, [illegible] pour autoriser certain [illegible] affectées aux écoles, dans [illegible]

[illegible] lu pour la première fois.

M. Labranche [illegible] intitulé 'Acte pour [illegible] 'Acte pour [illegible] et approuvé le 7 mars [illegible] pour la première fois.

M. Hoa [illegible] intitulé 'Acte pour [illegible] plus efficaces, [illegible] ment sur le transport des esclaves, hors de l'Etat, contre la violation de leurs noirs, et pour d'autres objets' approuvé le 23 janvier 1816. [illegible] lu pour la première fois.

Un message de l'honorable [illegible] par M. A. Foster [illegible] intitulé

Un message de l'honorable [illegible] apporté par M. [illegible], son greffier, a informé [illegible] conformément [illegible] le bill intitulé 'Acte pour remettre en [illegible] première et la seconde section de l'acte intitulé 'Acte pour organiser les cours suprêmes, et pour établir des cours de [illegible] et pour d'autres objets', approuvé le 22 mars 1826, [illegible] signé par l'orateur de la chambre [illegible] signature du président.

M. Labranche, rapporteur du comité [illegible] a été lu [illegible] bill qui [illegible]

ORDRE SPECIAL.

'Acte pour amender le code de procédure [illegible] intitulé 'Acte pour amender le code [illegible] approuvé le 25 mars 1831' [illegible] seconde et la troisième section de ce bill [illegible] adoptées après amendemens faits à la chambre à la troisième. La discussion [illegible] à demain.

ORDRE DU JOUR.

Troisième Lecture.

Acte pour incorporer la compagnie de [illegible] et de la banque de l'Ouest [illegible] a *été* passé et porté à la chambre.

Les bills des Messages de [illegible]

'Acte pour [illegible] trois notaires [illegible] la paroisse des Rapides et pour d'autres [illegible]

'Acte pour accorder certains pouvoirs [illegible] hors généraux, dans l'Etat de la Louisiane.'

'Acte pour autoriser le trésorier [illegible] certaines sommes d'argent aux [illegible] paroisses St. Martin et St. Jean Baptiste.'

'Acte pour changer [illegible] de la cour de district [illegible] judiciaire de l'Etat de la Louisiane.'

'Acte pour donner certains pouvoirs [illegible] police de la paroisse de Livingston.'

'Acte pour incorporer l'église épiscopale Méthodiste, dans la ville d'Alexandrie [illegible] des Rapides.'

'Acte pour venir au secours de Geo. W. [illegible] de la paroisse de St Landry.'

'Acte pour venir au secours de Thomas W. [illegible] tuteur de Martha Ann et Mary Ann Davis.'

'Acte pourvoyant à ce que [illegible] aux juges de police des différentes paroisses [illegible] l'Etat, copie des tableaux d'évaluation des propriétés taxables, dans les dites paroisses.

'Acte pour déterminer les cas dans lesquels [illegible] défendeur, dans une poursuite criminelle, aura le droit de récusation péremptoire.

'Acte pour étendre les limites de la ville d'Alexandrie et pour d'autres objets.'

'Résolution demandant au gouvernement général, une donation de terres, pour un chemin à coulisses de Springfield à Liberty, Etat du Mississipi.'

'Acte pour déterminer et fixer les limites entre les paroisses contigues, et pour d'autres objets.'

'Résolution relative aux terres publiques dans la paroisse de Plaquemines.'

SECONDE LECTURE.

'Acte pour autoriser le juge d'un autre district à décider les causes dans lesquelles le juge de paroisse et le juge de district sont l'un et l'autre incompétents.' Sur la motion de M. Labauve, ce bill a *été* déposé sur le bureau.'

'Acte pour établir la proportion de la levée foncière entre la paroisse de Carroll et celle de Ouachita.'

Sur la motion de M. Maddox, ce bill a *été* exempté de la règle, lu pour la troisième fois, passé et porté à la chambre.

M. Labranche, au nom du comité d'enrôlement, a déclaré dûment enrôlés les bills dont les titres suivent :

'Acte pour amender de nouveau l'acte intitulé 'Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Carrollton.'

'Acte pour fournir des armes aux gardes des Natchitoches.'

Sur la motion de M. *Moore*, le sénat s'est ajourné à demain, 10 heures du matin.

LE soussigné devant partir pour l'Europe, vers le 10 ... avril prochain, offre à vendre, à des prix avantageux plusieurs assortiments en divers genres des articles suivans ; tous d'importation récente.

Verrerie et Porcelaine, un grand assortiment en service à dîner et à thé, et une quantité considérable d'objets très variés dans leur forme et leurs différentes destinations.

Glaces de diverses dimensions ; dont plusieurs très grandes et à cadres fort riches.

Une variété très étendue de pendules, depuis le genre le plus modeste, jusqu'au plus élégant ; Candélabres et autres articles en bronze ; Beaux vases en porcelaine ; Grand assortiment d'articles en plaque d'argent de Paris et Sheffield ; Consistant et porte liqueur et porte huile : chandeliers, candélabres, corbeilles à pain et à fruits, porte bouteilles, sallières, boîtes de tables, moutardiers, coquetiers, beurriers, sucriers, crémiers, hydres, cafetières, couteaux à dessert, do. à beurre &c. &c. couteaux de tables ; Meubles, toilettes, secrétaires, commodes, fauteuilles, tables à ouvrage, pianos, chaises &c. assiettes pour ditto tables de centre, console, &c. Pateres et ornements de portes dorés, pelles, pincettes, garde-feux &c. Grandes collection de tableaux, lustres et demi lustres en cristal et une infinité d'autres articles.

VALSIN VIGNAUD,
3-mars. no. 49, rue Chartres.

---

tin a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Armand, Bienvenu, Brashear, Braux, Breed, Brown, Bry, Davenport, Dosson, A. Ducros, Lambremont, McAllister, Ogden, Patten, Sheldon et A. B. Thibodeaux avaient voté dans l'affirmative—16 oui.

Et que Mrs. Augustin, Debuys, Delachaise, Dixon, P. A. Ducros, Guillet, Labatut, Lavergne, Lawson, Montégut, Ory, Patin et Sparks avaient voté dans la négative—13 non.

Cette motion ayant prévalu.

Sur la question pour l'adoption de la première section. M. Lavergne a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Armand, Bienvenu, Brashear, Braux, Breed, Briggs, Brown, Bry, Davenport, Dosson, Haile, Lambremont, Lawson, McAllister, Ogden, Patten, Roussel, Sheldon, Sibley, Sparks, A. B. Thibodeaux et Wilson avaient voté dans l'affirmative—22 oui.

Et que Mrs. Augustin, Debuys, Delachaise, Dixon, A. Ducros, P. A. Ducros, Guillet, Labatut, Lavergne, Montégut, Ory et Patin avaient voté dans la négative—12 non.

En conséquence cette section a *été* adoptée.

M. Haile a demandé l'ordre du jour.

Avant que l'on prenne l'ordre du jour, M. Lawson a fait la motion de se dispenser des règles pour permettre à M. Ogden de faire une motion à demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Armand, Bienvenu, Brashear, Braux, Breed, Briggs, Brown, Bry, Delachaise, Davenport, Dixon, Dosson, A. Ducros, Haile, Lambremont, Lawson, McAllister, Milligan, Ogden, Patten, Roussel, Sheldon, Sibley, Sparks, A. B. Thibodeaux et Wilson avaient voté dans l'affirmative—26 oui.

Et que Mrs. Augustin, Debuys, P. A. Ducros, Guillet, Labatut, Lavergne, Montégut et Ory avaient voté dans la négative—8 non.

En conséquence cette motion a *été* rejetée.

M. Haile ayant fait la motion pour l'ajournement jusqu'à lundi.

M. P. A. Ducros a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Armand, Braux, Briggs, Brown, Delachaise, Haile, Labatut, Lambremont, Lawson Ogden, Patten, Roussel, Sibley, A. B. Thibodeaux et Wilson avaient voté dans l'affirmative—15 oui.

Et que Mrs. Augustin, Bienvenu, Brashear, Breed, Bry, Debuys, Davenport, Dixon, Dosson, A. Ducros, P. A. Ducros, Guillet, Lavergne, McAllister, Montégut, Ory, Sheldon et Sparks avaient voté dans la négative—19 non.

Cette motion ayant *été* rejetée.

M. Brown a fait la motion pour l'ajournement jusqu'à demain.

M. Augustin a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Armand, Braux, Briggs, Brown, Haile, Lawson, Ogden et Wilson avaient voté dans l'affirmative—8 oui.

Et que Mrs. Augustin, Bienvenu, Brashear, Breed, Bry, Debuys, Delachaise, Davenport, Dixon, Dosson, A. Ducros, P. A. Ducros, Guillet, Labatut, Lambremont, Lavergne, McAllister, Milligan, Montégut, Ory, Patten, Patin, Roussel, Sheldon, Sibley, Sparks et A. B. Thibodeaux avaient voté dans la négative—23 non.

Cette motion ayant *été* rejetée.

M. Lawson a fait la motion pour l'ajournement.

M. P. A. Ducros a demandé l'appel nominal et il a paru que Mrs. Armand, Brown, Haile, Lawson, Ogden et Wilson avaient voté dans l'affirmative—6 oui.

Et que Mrs. Augustin, Bienvenu, Brashear, Braux, Breed, Briggs, Bry, Delachaise, Davenport, Dixon, Dosson, A. Ducros, P. A. Ducros, Guillet, Labatut, Lambremont, Lavergne, McAllister, Milligan, Montégut, Ory, Patten, Patin, Roussel, Sheldon, Sibley, Sparks et A. B. Thibodeaux avaient voté dans la négative—29 non.

Cette motion ayant *été* rejetée.

M. Haile a fait la motion pour l'ajournement jusqu'à demain.

M. Lawson a demandé l'appel nominal et il a paru que M. Armand, Briggs, Brown, Bry, Delachaise, Haile, Labatut, Lambremont, Lawson, Milligan, Ogden, Ory et A. B. Thibodeaux avaient voté dans l'affirmative—13 oui.

Et que Mrs. Augustin, Bienvenu, Brashear, Braux, Breed, Debuys, Davenport, Dixon, Dosson, A. Ducros, P. Ducros, Guillet, Lavergne, McAllister, Montégut, Patin, Patten, Roussel, Sheldon, Sibley, Sparks et Wilson avaient voté dans la négative—23 non.

En conséquence cette motion a *été* rejetée.

Sur motion la chambre a procédé à l'ordre du jour.

PREMIERES LECTURES.

Les bills suivants provenant du sénat ont subi leur première lecture et ont *été* renvoyés à demain pour être lus une seconde fois ; savoir :

'Acte pour incorporer la compagnie d'assurance de marine et contre l'incendie, de la Louisiane.'

'Acte pour fixer par élection d'une manière permanente la maison de justice et la prison de la paroisse Iberville.'

'Acte pour autoriser le transport des propriétés de Catherine Nolen Rogers hors de l'Etat.'

M. Anti Ducros de la part du comité d'enrôlement, a rapporté comme dûment enrôlés, la résolution nommant la sous-direction des travaux publics à faire examiner le bayou Macon, la résolution nommant un comité pour se rendre auprès du gouverneur et l'informer de l'élection du major-général Debuys, et la résolution relative au bayou Manchac, dans la paroisse Iberville.

L'orateur les ayant signées.

Le greffier a *été* chargé d'y demander la signature du président du sénat.

SECONDES LECTURES.

La résolution invitant nos sénateurs et représentants au Congrès à obtenir une ordre du gouvernement général pour faire construire un chemin et une levée sur les terres publiques dans la paroisse Plaquemines' a été prise en considération et adoptée.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Les bills suivants ont subi leur seconde lecture et ont été renvoyés à demain pour être lus une troisième fois, savoir :

'Acte pour venir au secours de la veuve J. B. Chastant de la paroisse St-Jacques.'

'Acte pour incorporer la ville de Washington dans la paroisse de St-Landry.'

'Acte pour diviser la paroisse de Plaquemines en districts d'élection et pour d'autres objets'.

'Acte accordant une permission d'absence à Guilbert Léonard.'

'Acte autorisant le juri de police de la paroisse Jefferson à obtenir un prêt'.

Et 'Acte pour amender un acte incorporant la compagnie du chemin à coulisses du lac Pontchartrain, approuvé le 26 janvier 1830.'

Un message du sénat, par M. Davis, son secrétaire, demandant le concours de la chambre aux bills intitulés :

'Acte pour continuer en force la charte de la congrégation Catholique Romaine de la paroisse St-Charles dans le comté de la côte des Allemands' approuvé le 6 mars 1820'.

'Acte relatif aux publications et avis requis par la loi dans la paroisse d'Orléans.'

Et 'acte autorisant le trésorier d'Etat à présenter au nom de l'Etat de la Louisiane aux cours de district des Etats Unis pour les districts Est et Ouest de la Louisiane une copie des rapports de Martin et des rapports de la Louisiane actuellement publiés : et pour d'autres objets y mentionnés.'

Sur motion, la chambre s'est ajournée jusqu'à lundi à 10 heures du matin.

Lundi, 16 Février 1835.

La chambre s'est réunie conformément à l'ajournement.

M. Davidson a présenté la résolution suivante :

'Résolu &c, Que nos représentans au congrès soient invités et nos sénateurs requis de faire tous leurs efforts à l'effet de procurer une donation de terre pour faciliter la confection d'un chemin à coulisses depuis Springfield, dans la paroisse Lexington jusqu'à Liberté dans l'Etat du Mississipi.'

Laquelle a subi sa première lecture et a *été* renvoyée à demain pour être lue une seconde fois.

M. Lewis a présenté la pétition de Guy H. Bell de la paroisse St. Landry, demandant la permission d'émanciper certains esclaves y mentionnés.

Sur motion, ordonné qu'elle soit référée à un comité spécial de trois membres.

L'orateur a nommé Mrs. Lewis, Sheldon et Brown de ce comité.

M. Montégut a présenté la pétition de Louis Huart, demandant une compensation, pour des causes y mentionnées.

Sur motion ordonné que cette pétition soit référée au comité de réclamations.

M. Davenport de la part du comité d'améliorations internes auquel avait été référé le bill pourvoyant à l'ouverture des écoulemens du lac Mercier, connu sous le nom de lac Field dans la paroisse de Lafourche Inférieure et pour d'autres objets, a présenté le rapport suivant :

Le comité d'améliorations internes auquel le bill pourvoyant à l'ouverture des écoulemens du lac Mercier, connu sous le nom de lac Field, dans la paroisse Lafourche Inférieure et pour d'autres objets, avait *été référé*, demande à faire le rapport suivant :

Votre comité a pris en considération le mérite du dit bill et est convaincu que ses objets sont dignes de la considération de la Législature et demandent sa passation.

Votre comité vous soumet donc ce bill et recommande son adoption.

JNO. DAVENPORT, Rapporteur.
Chambre des Comté, 16 Février 1835.

Sur motion, ordonné que ce rapport soit adopté

Ce bill a subi sa première lecture et a *été* renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Davidson, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé 'Acte pour transporter le siège du gouvernement, de la Nouvelle Orleans à Bâton Rouge,' lequel a subi sa première lecture et sur motion a *été référé* à un comité spécial composé de trois membres.

L'orateur a nommé Mrs. Davidson, Augustin et Ogden membres du dit comité.

Le même membre conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé 'Acte pour étendre le droit de suffrage dans l'Etat de la Louisiane en imposant une capitation', lequel a subi sa première lecture et a *été* renvoyé à demain pour être lu une seconde fois.

M. Brashear conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé 'Acte pourvoyant à l'achat d'un nombre suffisant de négres pour l'usage de l'Etat, qui seront employés à des objets d'amélioration internes', lequel a subi sa première lecture et sur motion a été référé au comité d'améliorations internes.

M. Augustin, conformément à l'avis qu'il en avait donné, a présenté un bill intitulé 'Acte supplémentaire aux différens actes relatifs à l'inspection du tabac dans la ville et le port de la Nouvelle Orléans', lequel a subi sa première lecture et l'impression en a *été* ordonnée.

M. Ogden a donné avis qu'il présenterait sous peu un bill intitulé 'Acte pour régulariser la représentation dans le conseil de ville de la Nouvelle Orléans.

Le bill intitulé 'Acte pour amender le bill intitulé 'Acte pour rappeler l'acte nommant des pesseurs de coton, approuvé le 24 mars 1827' a subi sa première lecture et a été référé au comité de commerce.

Sur la question pour l'adoption de son titre

M. Angus a demandé l'appel nominal, et il a paru que Mrs. Armand, Bienvenu, Brashear, Braux, Breazeale, Bry, Briggs, Daniel, Davidson, Debuys, Dixon, Dosson, P. Ducros, Guillet, Landry, Lavergne, Lawson, Lewis, McAllister, Montégut, Ogden, Ory, Patten, Roussel, Sheldon, Sibley, Sparks, A. B. Thibodeaux, Wilson et Winn avaient voté dans l'affirmative—31 oui.

Et que Mrs. Augustin, Brashear, Delachaise, A. Ducros, Labatut et Patin avaient voté dans la négative—6 non.

Cette motion ayant prévalu la chambre s'est occupée du cette troisième section et l'a reconsidérée.

Pendant la discussion, sur motion, ordonné que la considération ultérieure du dit bill soit renvoyée à mercredi prochain et qu'il soit mis à l'ordre spécial du jour.

La chambre s'est occupée du bill intitulé 'acte pour incorporer l'église Méthodiste Episcopale dans la ville d'Alexandrie, paroisse des Rapides'.

Sur motion, ordonné qu'il soit pris en considération section par section.

Les différentes sections ayant *été* adoptées.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Un message du sénat par M. Davis, son secrétaire, informant la chambre que le président du sénat a signé les résolutions nommant des commissaires à l'effet d'examiner la route de [illegible] deux villes aux Attakapas.

Par le même message, la chambre est informée que le sénat a donné son concours aux amendements du bill intitulé 'Acte pour autoriser le gouverneur à fournir des armes aux Jackson Guards et aux Garde démocratique, à la requête de la bataille d'Orléans' lesquels amendements est demandé.

Par le même message la chambre est informée du concours du sénat au bill intitulé 'Acte pour incorporer la compagnie d'assurances de l'océan.'

Par le même message le concours de la chambre est demandé aux bills intitulés 'Acte pour lui accorder certaines sommes à la compagnie de cavalerie d'Attakapas' et 'Acte relatif aux honoraires de shérif'.

La chambre s'est occupée du bill intitulé 'Acte pour venir au secours de Geo. W. Addison, tuteur de la paroisse St-Landry.'

Sur motion, la chambre s'est formée en comité général. M. Antonio Ducros étant appelé au fauteuil.

Après quelques instants, sur motion, le comité général s'est levé, le rapporteur, M. Ducros, a rapporté que le comité avait en le dit bill sous considération et l'avait adopté.

La chambre s'est occupée de ce bill, lequel ayant été adopté.

Sur motion, ordonné qu'il passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

La chambre s'est occupé du bill intitulé 'acte pour venir au secours de Thos. H. Chew, tuteur de Martha Ann et Mary Ann Davis'.

Sur motion, ordonné que ce bill soit pris en considération section par section—les différentes sections ayant été adoptées.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

La chambre s'est occupée du bill intitulé 'acte autorisant la vente de certaines propriétés dans la ville de la Nouvelle Orléans appartenant à l'Etat'.

Sur motion ordonné que ce bill soit déposé sur le bureau sujet à l'appel de la chambre.

La chambre s'est occupée du bill intitulé 'acte pour incorporer la société médicale de la Nouvelle Orléans et pour d'autres objets.'

Sur motion ordonné qu'il soit pris en considération section par section.

Pendant la discussion, sur motion ordonné que la considération ultérieure de ce bill soit renvoyée jusqu'à lundi prochain et qu'il soit imprimé.

La chambre s'est occupée du bill intitulé 'Acte pour amender l'acte intitulé 'Acte relatif aux caboteurs et pacotilleurs' approuvé le 16 mars 1830.'

Sur motion ordonné que ce bill soit mis à l'ordre spécial du jour pour demain.

La chambre s'est occupé du bill intitulé 'Acte pour créer trois notaires publics additionels pour la paroisse des Rapides.'

Sur motion ordonné que ce bill soit pris en considération section par section.

Les différentes sections ayant été adoptées lues et amendées dans le corps.

Sur motion, ordonné que ce bill passe sous le titre suivant 'Acte pour créer trois notaires publics additionnels dans la paroisse des Rapides et pour d'autres objets.'

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion, la chambre s'étant dispensée de ses règles, s'est occupée du bill intitulé 'acte accordant certains pouvoirs aux brigadiers généraux dans l'Etat de la Louisiane.

Le dit bill ayant été adopté.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

La chambre s'est occupée du bill intitulé 'acte pour déterminer et fixer les limites des paroisses contiguës et pour d'autres objets.'

Sur motion, ordonné que ce bill soit pris en considération section par section.

Les différentes sections ayant été adoptées avec amendemens.

Sur motion, ordonné que ce bill passe et conserve son titre.

Le greffier a été chargé d'y demander le concours du sénat.

Sur motion, la chambre s'est ajournée jusqu'à demain, à 10 heures du matin.

JOURNAL DU SENAT.

LUNDI, 19 février 1835.

Le sénat s'est assemblé conformément à l'ajournement.

Membres présens : Mrs. Charles Duclozel président, Bossier, Brownson, Dupré, Labauve, Labranche, Lacoste, Maddox, Moore, Nicholas, Porcher, Reid, Tenney, Tête et Thomas.

M. Hoa, au nom du comité auquel a été référée la pétition de la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain, a présenté un bill intitulé :

'Acte pour amender l'acte intitulé 'Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Pontchartrain,' approuvé le 26 janvier 1830.' Ce bill a *été* lu pour la première fois.

M. Moore a donné avis que demain il présentera un bill intitulé 'Acte pour amender les divers actes relatifs aux inspecteurs de farine, de lard et de porc' approuvés en mars 1805, mars 1820 et avril 1824.'

M. Reid a donné avis qu'il présentera demain un bill intitulé 'Acte pour changer l'époque et le terme des sessions de la cour du district siégeant dans les différentes paroisses de ce district.'

M. Tenney, au nom du comité [illegible] blique, auquel a *été* référé [illegible] de la paroisse de Carroll, de [illegible] certaines lettres publiques [illegible] présenté, comme rapporteur, [illegible] pour autoriser certain [illegible] affectées aux écoles, dans [illegible]

[illegible] lu pour la première fois.

M. Labranche [illegible] intitulé 'Acte pour [illegible] 'Acte pour [illegible] et approuvé le 7 mars [illegible] pour la première fois.

M. Hoa [illegible] intitulé 'Acte pour [illegible] plus efficaces, [illegible] ment sur le transport des esclaves, hors de l'Etat, contre la violation de leurs noirs, et pour d'autres objets' approuvé le 23 janvier 1816. [illegible] lu pour la première fois.

Un message de l'honorable [illegible] par M. A. Foster [illegible] intitulé

Un message de l'honorable [illegible] apporté par M. [illegible], son greffier, a informé [illegible] conformément [illegible] le bill intitulé 'Acte pour remettre en [illegible] première et la seconde section de l'acte intitulé 'Acte pour organiser les cours suprêmes, et pour établir des cours de [illegible] et pour d'autres objets', approuvé le 22 mars 1826, [illegible] signé par l'orateur de la chambre [illegible] signature du président.

M. Labranche, rapporteur du comité [illegible] a été lu dûment enrôlé le bill qui [illegible]

ORDRE SPECIAL.

'Acte pour amender le code de procédure [illegible] intitulé 'Acte pour amender le code [illegible] approuvé le 25 mars 1831' [illegible] seconde et la troisième section de ce bill [illegible] adoptées après amendemens faits à la chambre à la troisième. La discussion [illegible] à demain.

ORDRE DU JOUR.

Troisième Lecture.

Acte pour incorporer la compagnie de [illegible] et de la banque de l'Ouest [illegible] a *été* passé et porté à la chambre.

Les bills des Messages de [illegible]

'Acte pour [illegible] trois notaires [illegible] la paroisse des Rapides et pour d'autres [illegible]

'Acte pour accorder certains pouvoirs [illegible] hors généraux, dans l'Etat de la Louisiane.'

'Acte pour autoriser le trésorier [illegible] certaines sommes d'argent aux [illegible] paroisses St. Martin et St. Jean Baptiste.'

'Acte pour changer [illegible] de la cour de district [illegible] judiciaire de l'Etat de la Louisiane.'

'Acte pour donner certains pouvoirs [illegible] police de la paroisse de Livingston.'

'Acte pour incorporer l'église épiscopale Méthodiste, dans la ville d'Alexandrie [illegible] des Rapides.'

'Acte pour venir au secours de Geo. W. [illegible] de la paroisse de St Landry.'

'Acte pour venir au secours de Thomas W. [illegible] tuteur de Martha Ann et Mary Ann Davis'

'Acte pourvoyant à ce que [illegible] aux juges de police des différentes paroisses [illegible] l'Etat, copie des tableaux d'évaluation des propriétés taxables, dans les dites paroisses.

'Acte pour déterminer les cas dans lesquels [illegible] défendeur, dans une poursuite criminelle, aura le droit de récusation péremptoire.

'Acte pour étendre les limites de la ville d'Alexandrie et pour d'autres objets.'

'Résolution demandant au gouvernement général, une donation de terres, pour un chemin à coulisses de Springfield à Liberty, Etat du Mississipi.'

'Acte pour déterminer et fixer les limites entre les paroisses contigues, et pour d'autres objets.'

'Résolution relative aux terres publiques dans la paroisse de Plaquemines.'

SECONDE LECTURE.

'Acte pour autoriser le juge d'un autre district à décider les causes dans lesquelles le juge de paroisse et le juge de district sont l'un et l'autre incompétents.' Sur la motion de M. Labauve, ce bill a *été* déposé sur le bureau.'

'Acte pour établir la proportion de la levée foncière entre la paroisse de Carroll et celle de Ouachita.'

Sur la motion de M. Maddox, ce bill a *été* exempté de la règle, lu pour la troisième fois, passé et porté à la chambre.

M. Labranche, au nom du comité d'enrôlement, a déclaré dûment enrôlés les bills dont les titres suivent :

'Acte pour amender de nouveau l'acte intitulé 'Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Carrollton.'

'Acte pour fournir des armes aux gardes des Natchitoches.'

Sur la motion de M. *Moore*, le sénat s'est ajourné à demain, 10 heures du matin.